

Procès-verbal du conseil d'administration du 10 décembre 2024

Le 10 décembre 2024 à 18 heures, le conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) s'est réuni à La Courneuve sous la présidence de Zakia Bouzidi.

Étaient présents ou avaient donné pouvoir :

Membres du conseil d'administration :

- Zakia Bouzidi (présidente),
- Didier Broch (vice-président),
- Brigitte Dionnet,
- Guillaume Godin,
- Arthur Herrera
- Emmanuelle Holder,
- David Millerioux,
- Bernadette Dodin,
- Moudou Saadi (parti à 19h30 sans affecter le quorum),
- Laura Smadja,
- Cédric Schroeder.

Invités :

- Suppléants : Stanislas Kasprzack, Laure Moreau, Laure Roux, Mariane Minjou
- Équipe du CRR 93 : Victor Di Sabatino, Alexandre Grandé, Sébastien Petitjean, Alexis Roy, Raphaël Souyris, Pierre Vialle,
- Ville d'Aubervilliers : Solen Rouillard,
- Ville de La Courneuve : Claire Andrieu,
- Département de la Seine-Saint-Denis : Jonathan Huiz-Huidobro, Elsa Jourdain.

Z. Bouzidi salue la présence de nombreux participants. Elle informe les membres du CA de la couverture médiatique qui a eu lieu récemment à propos des difficultés budgétaires du conservatoire.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 novembre 2024

Z. Bouzidi : Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2024.

D. Millerioux : Le 26 novembre 2024, vous nous aviez informé qu'un piano avait été vendu. Vous avez pris l'engagement qu'une partie des bénéfices de la vente soit dépensée pour l'entretien du parc instrumental du conservatoire. Nous souhaiterions que cette mention soit rajoutée au compte rendu présenté.

Délibération :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des votants le procès-verbal du conseil d'administration du 16 novembre 2024 sous réserve des modifications demandées.

2. Débat d'orientation budgétaire.

En préambule, **madame Bouzidi** rappelle qu'en 2025, cela fera deux ans que le passage en Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) a été effectué. Afin de pallier au non aboutissement de certaines demandes de financement, elle indique que les villes d'Aubervilliers et de la Courneuve augmenteront leurs participations pour un total de 320 000 euros. Aubervilliers apportera 200 000 euros de plus que 2024 et La Courneuve 120 000 euros. Elle souligne que le rapport d'orientation budgétaire évoque principalement la période allant de septembre à décembre 2025 étant donné que l'année scolaire 2024-2025 est en cours. Sont détaillées quelques propositions de refonte des tarifs d'inscription : une augmentation de 3% des tarifs existants ainsi que la suppression de certains avantages qui pourraient permettre l'augmentation des recettes propres du conservatoire.

Selon **D. Broch**, ce rapport d'orientation budgétaire acte un changement stratégique. En effet, ces dernières années, afin d'interpeller l'Établissement Public Territorial *Plaine Commune* ainsi que la Région Île-de-France, le budget prévoyait un financement de la part de ces collectivités. Cependant, considérant que ces demandes n'ont pas abouti, il n'est plus possible de poursuivre cette stratégie car cela remettrait en cause la sincérité du budget présenté. **D. Broch** indique donc qu'en tout état de cause, le budget 2025 devrait indiquer des recettes plus basses ou des financements autres. Il précise cependant que cela n'empêche pas de poursuivre les démarches entamées auprès de Plaine Commune et de la Région Île-de-France, et que si celles-ci aboutissent, des décisions modificatives pourraient être apportées durant l'année 2025. Par ailleurs, la Région Île-de-France a été interpellée lors de la commission de la formation professionnelle qui a eu lieu le 5 décembre concernant le financement des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) mais il apparaît que les services de la Région ne travaillent pas actuellement sur ces questions. **D. Broch** propose également de transmettre à la préfecture de Seine-Saint-Denis une motion du conseil d'administration, c'est-à-dire un texte qui interpelle la préfecture de Seine-Saint-Denis sur la situation du CRR 93 au nom du conseil d'administration. Il est proposé que le texte transmis soit celui de la pétition lancée par l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) afin d'alerter sur la situation du CRR 93.

E. Holder souligne le succès de la pétition, lit une partie des commentaires déposés en ligne afin d'illustrer l'opinion des usagers, pour qui le CRR 93 est un outil essentiel sur le territoire qui participe activement à la démocratisation culturelle. **Madame Holder** indique que les parents d'élèves ne sont pas destinés à subir des erreurs politiques et que l'APEC ne votera pas un budget qui comporterait une réduction de l'activité de la structure ou une politique tarifaire trop agressive. De nouveau, elle déplore l'absence de résultats des démarches entreprises pour trouver d'autres sources de financement. Elle détaille des mesures préconisées par le rapport d'orientation budgétaire avec notamment une modération des interventions relevant de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC). L'APEC refuse donc les solutions proposées par le rapport d'orientation budgétaire arguant que lesdites solutions seront subies par les agents du CRR 93 et les usagers.

D. Broch déclare qu'au vu de la nécessité d'équilibrer le budget, il n'est pas possible de proposer un équilibre sans passer par des mesures visant à réduire les dépenses ou par augmenter les recettes via une augmentation des tarifs.

B. Dodin souligne les difficultés d'obtenir des réponses de la part de la Région Île de France et craint que le trop grand nombre de CRR présents en Île-de-France pourrait pousser la Région à ne pas donner suite aux demandes formulées par le CRR 93.

E. Holder affirme que les solutions proposées par les élus ne sont pas les seules existantes. Elle préconise d'augmenter l'apport des mairies, quitte à le réduire via décisions modificatives si des financements extérieurs surviennent. Elle souligne que le conservatoire est exemplaire quant à l'inclusion des personnes handicapées et qu'il serait pertinent et légitime de demander des financements aux fonds en soutien à l'inclusion des personnes handicapées. Elle indique également que selon elle, Plaine Commune finance des établissements d'enseignement supérieurs ainsi que des établissements culturels à travers le fond Attractivité. Sont également mentionnés des fonds de soutien à la jeunesse. De fait, selon elle, le conservatoire serait en mesure d'obtenir des

financements au-delà des champs culturels et de l'enseignement supérieur et **E. Holder** incite à explorer ces pistes.

Les représentants des personnels soulignent les énormes investissements consentis par l'équipe enseignante alors que les conditions de travail ne sont pas toujours évidentes. Ils insistent sur le fait que pour les professeurs, le sens qu'ils donnent à leur fonction les pousse à effectuer des sacrifices. Selon eux, il y a une forme de contraction entre le rapport d'orientation budgétaire qui contribuera à dégrader leurs conditions de travail et la façon dont ils envisagent déjà leur métier. Par ailleurs, ils rappellent que le déficit structurel de l'établissement est connu depuis bien longtemps, en atteste une note d'un ancien directeur administratif et financier et ils déplorent qu'aucune solution n'ait été trouvée afin de modifier la conjoncture et que, de fait, des mesures radicales doivent être prises actuellement pour corriger des problèmes connus depuis longtemps.

D. Broch, en réponse à madame Holder, souligne que les budgets (propres) des villes ont été réduits et que, néanmoins, la volonté d'augmenter le financement (au CRR 93) est un signe fort de la part des deux communes en direction du CRR 93. Cependant, il affirme que les villes ne seront pas en capacité de financer les 500 000 € en intégralité. A été également évoqué la refonte des tarifs et notamment la proposition de ne plus indexer les frais de scolarité sur les ressources des personnes qui résident en Seine-Saint-Denis. **Monsieur Broch** estime qu'il est également nécessaire d'envoyer un signal à des institutions qui ne soutiennent pas suffisamment le CRR 93 afin de montrer que, sans un soutien accru de leur part, le conservatoire ne sera pas en mesure de continuer à proposer des tarifs avantageux à leurs résidents.

Les représentants des personnels expliquent aux élus que le problème principal viendrait du fait que si des financements extérieurs arrivaient à être mobilisés, ceux-ci interviendraient trop tard et que les économies proposées par le rapport d'orientation budgétaire seraient déjà enclenchées. Ils se sont également interrogés si l'audit demandé par le Département ne pourrait pas servir de gage afin que certaines collectivités puissent rejoindre le CRR 93 et ils s'interrogent sur le sens de cet audit demandé.

J. Ruiz-Huidobro, chef du service culture du département de Seine-Saint-Denis indique les objectifs fixés par l'audit. Il explique que le Département comprend le besoin d'accompagnement du CRR 93 et déclare que le conservatoire fait partie des structures prioritaires à renforcer au sein de la Seine-Saint-Denis. Ainsi, l'audit permettrait de mieux cibler les besoins du conservatoire, de clarifier la trajectoire budgétaire du conservatoire, mais aussi d'apporter un soutien adéquat et qui ne donnera pas lieu à des demandes supplémentaires en fin d'année afin d'équilibrer les budgets. Cependant, il précise que certaines incertitudes budgétaires demeurent car les dotations ne sont pas encore connues, compte tenu de l'absence du vote du projet de loi de finances. Il affirme ne pas être en mesure de savoir si le Département pourra augmenter les subventions aux acteurs culturels, mais que si c'est le cas, le CRR 93 fera partie des structures prioritaires.

E. Holder déplore que les dotations des villes n'aient pas augmenté depuis 10 ans, elle précise que 500 000 € correspond à 10% du budget, or, l'inflation cumulée au cours de ces dix dernières années a été supérieure à 10%.

D. Broch affirme que selon lui, l'effort demandé ne peut pas être aussi important au vu des réalités financières des villes mais s'engage à travailler ce scénario afin d'être certain que cette solution puisse être viable pour les communes.

Les représentants des personnels se demandent si certaines structures municipales en bonne santé financière pourraient être moins soutenues afin d'aider les plus précaires.

Z. Bouzidi rappelle la situation dans laquelle se trouve les communes. Selon toute vraisemblance, la ville d'Aubervilliers aura des dotations moindres en 2025 et ne pourra pas maintenir son soutien à toutes les structures et toutes les initiatives mais elle s'engage à ce que le soutien au conservatoire ne soit pas remis en cause.

J. Ruiz-Huidobro souligne que chaque collectivité est systématiquement en face de dilemmes avec des coûts qui augmentent et des dotations qui diminuent. Par ailleurs, il précise que le texte de la pétition qui serait potentiellement choisit pour la motion du conseil d'administration indique que le

département « a diminué » son aide, or, les apports du département sont restés les mêmes ces dernières années.

Les représentants des parents d'élèves sont prêts à retravailler le texte en ce sens.

Aux termes des échanges, le conseil d'administration s'interroge quant à la nécessité de voter le débat d'orientation budgétaire. Y a-t-il nécessité d'acter qu'un débat a eu lieu, ce que chacun reconnaît, ou bien d'approuver ou de désapprouver le contenu du rapport d'orientation budgétaire et ses préconisations pour équilibrer le budget. L'administration du CRR explique pourquoi elle avait émis le souhait d'un vote, selon elle, cela permettrait de clarifier la position du conseil d'administration et de disposer d'une commande politique claire pour construire un budget cohérent avec la volonté des membres du conseil d'administration. Cependant, après vérification, il n'est nécessaire de voter, il suffit juste de prendre acte que les débats ont eu lieu. E. Holder demande un vote concernant le contenu du rapport d'orientation budgétaire et qu'une motion soit envoyée au nom du conseil d'administration à la préfecture. Le vote n'a pas lieu, le conseil d'administration prend acte de la tenue du débat mais les villes s'engagent à travailler tous les scénarios proposés par les membres du conseil d'administration et approuvent la demande de motion.

3. Remboursement des frais téléphoniques

A. Grandé : Le CRR 93 rembourse les frais téléphoniques des agents qui utilisent leurs téléphones personnels à des fins professionnelles. Avec l'arrivée de Raphaël Souyris la liste doit être mise à jour.

Délibération :

Le conseil d'administration décide à l'unanimité que les agents désignés dans la délibération utilisant leurs téléphones personnels à des fins professionnelles peuvent bénéficier sur présentation de justificatifs nominatifs de la prise en charge de leur abonnement téléphonique dans la limite du plafond de remboursement mensuel de 15€ TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.